



**SNUipp FSU 48**  
**Espace Jean Jaurès**  
**Rue Charles Morel**  
**48000 MENDE**

Mende, le 19 juin 2015

## Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 19 juin 2015

Le mouvement intra-départemental est un moment clé de la vie de nos collègues dans les écoles car ses résultats influenceront à la fois leurs futures conditions de vie professionnelle, familiale et personnelle.

Nous tenons tout d'abord à souligner la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec les services de la DRHE en amont de cette CAPD, ainsi que leur réactivité, cela nous a permis d'avoir des réponses à nos interrogations et de régler certaines situations. Nous avons constaté avec satisfaction que malgré des règles toujours plus complexes, des éléments de barèmes toujours plus nombreux, et des délais toujours plus contraints, les erreurs dans les documents de travail étaient moindres. Pour autant, les participants au mouvement nous ont fait remonter un accueil parfois à la limite du correct de la cellule d'accompagnement.

Aussi le souci permanent de tous devrait être de rendre toutes les opérations du mouvement, fluides, accessibles à tous et avec une volonté de satisfaction optimale pour la mobilité des collègues. Dans le quotidien pédagogique des enseignants, cheville ouvrière d'un grand système d'une nation prônant la démocratie et le respect de chacun, il y a deux grands moments où les décisions administratives personnalisent la lointaine administration : la carte scolaire et le mouvement des personnels. Pour le SNUipp-FSU il est donc de la responsabilité de l'Inspecteur Académique, première autorité départementale de l'Education Nationale, de tout mettre en œuvre pour que ces temps forts se déroulent au mieux dans l'intérêt conjoint du service et des personnels.

Revenons sur le contexte administratif de ce mouvement 2015 : la nouvelle gouvernance académique et ses conséquences sur les règles du mouvement départemental de la Lozère.

Le SNUipp FSU tient à réaffirmer que dans le contexte imposé d'harmonisation académique, les opérations du mouvement n'ont eu qu'à souffrir de la mise en pratique de ce principe.

Toujours du fait de ce cadrage et de la prévalence de l'échelon académique, le SNUipp-FSU déplore la faible portée du dialogue social de proximité avec les services départementaux lors des groupes de travail où il n'était pas envisageable de faire évoluer la circulaire « académisée », laquelle n'est plus en prise avec les réalités locales de notre département. Les bonifications en tous genres, la

multiplication des postes à profil, les restrictions pour le travail à temps partiel créent des inégalités de traitement entre les personnels d'un même corps. De plus, l'ajout de tous ces cas particuliers a rendu la circulaire extrêmement complexe sans compter sur les modifications de dernière minute. Des paradoxes ont même entraîné des erreurs chez certains dans la formulation de leurs vœux.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition aux bonifications (hors handicap, carte scolaire et éducation prioritaire), aux postes à profil, aux zones géographiques et à la phase d'ajustement à la criée.

Les zones géographiques, que le SNUipp-FSU refuse depuis des années, ont été une contrainte de plus pour les personnels sans apporter la preuve de leur « efficacité » dans l'optique d'une affectation maximale à titre définitif dès la phase principale. Le SNUipp-FSU rappelle que dans ce cadre là, il est primordial de respecter le principe du vœu ce qui n'est pas le cas dans l'obligation de demande de zone géographique. Le SNUipp-FSU demande l'abandon de cette obligation.

Quant aux postes dits « hors barème », le SNUipp-FSU était déjà opposé au principe même car très sceptique quand à l'équité de traitement lors, et à l'issue, de ces commissions. Cette année, les modifications d'avis après commissions et après publication des documents de travail sont une grande première qui confirme des pratiques qui relèvent du clientélisme. La profession, déjà suspicieuse, appréciera. Les documents préparatoires transmis le vendredi 12 juin et modifiés sans explication le mardi 16 juin ont mis à mal le travail de vérification du mouvement par les élus du personnel. A la complexité des règles, aux bonifications multiples et aux vœux sur zone quasi invérifiables sont venues s'ajouter les interventions pressantes de certains candidats et les modifications des avis des jurys de commission. Il n'est pas acceptable que de telles modifications soient faites sans aucune transparence. Comment agir ainsi sans anticiper sur les décisions de la CAPD et la teneur des débats qui auraient pu infléchir telle ou telle décision ou position.

Les représentant-es du SNUipp-FSU ont été élu-es pour porter l'exigence de transparence et d'égalité de traitement entre les collègues dans les opérations administratives et le respect des droit de tous les collègues. Loin de considérer ces principes comme des slogans, les élu-es du personnel du SNUipp-FSU ont donc, comme d'habitude, travaillé d'arrache-pied lors de cette phase et accompagné les enseignant-es dans la compréhension des règles et la vérification de leur barème. La publication sur son site du projet de mouvement anonymé a été un outil de plus pour les collègues pour vérifier leur situation et a permis de résoudre un certain nombre de problèmes en amont de la CAPD. En effet en plus des erreurs repérées dans le cadre du travail de vérification effectué par les représentants du personnel du SNUipp-FSU<sup>48</sup>, des anomalies nous ont été signalées par les collègues.

Les opérations administratives de gestion des carrières des enseignants du département doivent être prises avec le plus grand sérieux par l'ensemble des acteurs qui y prennent part au risque de décrédibiliser l'action et l'importance du travail paritaire.

Par ailleurs nous persistons à dénoncer la non prise en compte dans l'AGS des périodes de congés parentaux au regard de la loi. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère pour dénoncer cet état de fait et nous demandons dès à présent, que des mesures soient prises dans le département pour anticiper cette situation pour le mouvement 2016.

Si on fait, un rapide bilan de cette première phase, on remarque une augmentation de la participation mais sans véritable amélioration du taux de satisfaction. Cela est conjoncturel au fait de nombreuses mesures de transfert de postes anglais défléchés, au nombre de PES sortants, et au nombre de personnels bloqués sur leur postes de titulaires depuis quelques années. A ce jour et au regard des derniers documents de travail que le SNUipp-FSU conteste il ne nous a pas été possible de faire un bilan complet.

A l'issue de cette CAPD, un certain nombre de personnels seront sans poste. Le remplacement de la deuxième phase du mouvement avec vœux écrits par une phase d'ajustement à l'oral n'est pas acceptable car elle génère encore plus de stress, d'iniquité et sera source de tension entre les personnels.

Le SNUipp-FSU demande le retour à une gestion de proximité réaliste dans un cadre national réglementairement défini avec les conditions d'un dialogue paritaire et social respectueux et constructif au niveau départemental dans l'intérêt du service public d'Education et de ses personnels.

Les conditions de travail des enseignants du primaire se sont fortement dégradées au cours de la dernière décennie. De nombreuses réformes souvent mal pensées, sous financées et dont certaines vont à l'encontre du service public d'éducation, ont fait porter sur les enseignants le poids des évolutions de l'école et du métier. Cela a conduit à une intensification du travail dans et hors la classe et à des répercussions négatives sur la vie personnelle et professionnelle des collègues. C'est pourquoi les enseignants, en tant que salariés et professionnels de l'éducation, seront au cœur de la campagne lancée par le SNUipp-FSU dès la rentrée 2015. Ils ont droit à la reconnaissance de leur rôle dans la société, et à la dignité qui passe notamment par des salaires revalorisés. Ils, elles veulent pouvoir redonner du sens à leur travail et pouvoir l'exercer dans de bonnes conditions. C'est indispensable pour faire réussir tous les élèves.